



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 940-24

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 24 février 2026, à 19 h, à la salle du Conseil municipal, située au 1, route du Carrefour, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 940-24 concernant l'immeuble suivant.

246, chemin du Ruisseau – Création de lot

La demande de dérogation numéro 2025-00011 est déposée afin de permettre la création d'un lot d'une superficie de 4047,2 mètres carrés. Le tableau ci-dessous résume la demande de dérogation mineure :

ADRESSE / LOT	ARTICLE (RÈG. N : 940.24)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
246, chemin du Ruisseau 4 358 947 Cadastre du Québec	Art. 37 Tableau 4	La superficie minimale exigée pour la création d'un lot situé dans une zone rurale (RU) est de 18 500 mètres carrés.	Permettre la création d'un lot d'une superficie de 4047,2 mètres carrés.

Toute personne intéressée relativement à cette demande peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance ou transmettre par écrit, avant cette date, à l'adresse mentionnée ci-dessous ou par courriel à greffe@val-des-monts.net à l'attention de la soussignée, et ce, au plus tard le 20 février 2026 à 16 heures.

FAIT à Val-des-Monts ce sixième jour du mois de février **DEUX MILLE VINGT-SIX**.

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,

Salima Hachachena